

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 2 Rue Gounod - 75017 PARIS - Télécopie : 01.46.22.93.90

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

A rappeler impérativement
N/Réf. : ASL FLANDRE SUD

RAR N° 1A 121 884 2171 3 par précaution

SEMAVIP
12 Passage Susan Sontag
CS 10034
75927 PARIS Cedex 19

Mr le Président Directeur général

Paris, le 10 février 2016

Monsieur le Président Directeur général

Nous sommes président de l'ASL (Association syndicale libre) FLANDRE SUD et nous nous permettons de vous contacter à la demande du notaire pour un vieux dossier qui concerne la société SEMAVIP.

Tout d'abord, il convient de faire un historique pour plus de compréhension d'après les documents en notre possession.

La mairie de PARIS a concédé à la SOPAREMA le 29 juin 1987 l'aménagement de la ZAC FLANDRE SUD à PARIS 19^{ème}

La SOPAREMA était propriétaire d'un terrain numéros 6-8 rue de Tanger, 218 -220-222 boulevard de la Villette, 1-3 rue de Kabylie et 11-13 rue Rebuffat cadastré section 1901 AA N°49, 50, 106, 110

SOPAREMA a été dissoute du fait de sa fusion absorption par la société SEMAVIP.

Le 27 mars 1995, il y a eu transmission à la SEMAVIP par la SOPAREMA des biens et des droits des lots N° 1, 4 à 12 par acte reçu par la SCP BOURGES et CHEUVREUX.
Par ailleurs ces lots après modification des volumes ont appartenus au volume N° 13 qui lui-même a été divisé en 15 nouveaux volumes (14,15,16,17,18,19, 20,21,22,23,24,25,26,27,28) et le volume N° 20 est devenu le volume N°40.

Dans un acte authentique des 4 mai et 1^{er} juin 2001 de votre notaire l'étude de Maître Ronan BOURGES et associés dans le paragraphe vente entre SOPAREMA et la SCI LA ROTONDE il est stipulé que ces lots de volumes sont abandonnés sans prix à l'ASL FLANDRE SUD.

Dans un acte authentique de l'étude LEFEUVRE et associés des 26,27, 28 et 29 juin 2001 des nouveaux statuts de l'ASL ont été adoptés par l'annulation des statuts initiaux datant du 30

novembre 1992 et en préambule il est écrit que la SEMAVIP était propriétaire des volumes 14, 17, 18, 19, 23, 24, 39, 40,41.

Ces nouveaux statuts précisent qu'il est attribué à l'ASL FLANDRE SUD les volumes 14, 17, 18, 19,21 23, 24, 39,40 et à la SAGI le volume 41.

Ainsi la SEMAVIP n'était plus membre de l'ASL.

Lors d'une assemblée générale, les membres de l'ASL qui sont la SCI THOMAS, FRANCE HABITATION et la RIVP venant au droit de la SAGI nous ont demandé une mise à jour des statuts et nous avons confié cette mission au notaire Maître LE BESCO
5 rue de Monceau PARIS 75008.

Ce dernier vient de nous informer qu'il ne trouve pas trace de la cession par la SEMAVIP à l'ASL des volumes 14, 17,18 19, 21, 23, 24, 39,40 ayant vocation à appartenir à l'ASL.

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier soit en interne, soit auprès de votre notaire si vous ne détenez pas un acte de cette mutation qui n'aurait pas été régularisé et publié.

Nous vous adressons pour vous faciliter vos recherches l'acte du 30 novembre 1992, l'acte des 4 mai et 1^{er} juin 2001 et l'acte des 26,27, 28 et 29 juin 2001.

Dans la négative, il conviendrait de régulariser cette situation, en effet la SEMAVIP est toujours membre de l'ASL FLANDRE SUD avec les conséquences qui en découlent.

En l'attente de vous lire dans les brefs délais en raison de l'importance de la demande

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Iliane LUQUET
Gestionnaire

